

Avis adopté

Séance plénière du 9 mai 2023

Fin de vie : faire évoluer la loi ?

Déclaration du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Nous aurions pu rester coincés autour de deux questions : était-il pertinent de créer une commission temporaire pour parler de la fin de vie, en parallèle de la Convention citoyenne ? Et, que pouvons-nous apporter de plus à celle-ci et à l'avis déjà porté en 2018 ? Ces questions dépassées, chaque organisation a pu s'impliquer et faire de la mort et de l'accompagnement à la fin de vie un sujet de société et politique incontournable pour le respect des droits humains fondamentaux.

Nous saluons la clarté des préconisations 1, 6 et 11, qui positionnent clairement le CESE quant aux droits des personnes en situation de fin de vie. Ces droits ne peuvent être effectifs s'ils ne sont pas communiqués (préconisation 3 et 4) et qu'une égalité d'accès aux soins n'est pas garantie.

Cette effectivité des droits passe également par la reconnaissance et la place faite aux accompagnants et accompagnantes, y compris des proches ayant vécu de près ou de loin une situation de fin de vie, porteuses d'un savoir non-négligeable et qui pourraient accompagner d'autres proches et permettre à la société d'évoluer.

Nous rappelons, néanmoins, que le maintien d'une vie sociale épanouissante ne se limite pas à l'action bénévole et que de nombreux professionnels de l'action sociale et éducative, de l'animation sociale ou gérontologique sont impliqués sans reconnaissance de la nation.

Le groupe OEMJ a un regret, celui de ne pas avoir réussi à s'emparer du débat difficile, mais inévitable de la fin de vie des mineurs. Dans le cadre de maladies incurables et en phase terminale, le tabou doit-il être maintenu quant aux conditions de fin de vie ou d'aide active à mourir permettant le respect de leur dignité ?

Si nous avons pu observer une production et des débats admirables de la part de la Convention citoyenne, c'est en partie grâce à notre méthode et à notre pratique de la politique et du dialogue au sein du CESE. De la même manière, la Convention citoyenne doit beaucoup nous apprendre en ce sens. Soyons, de fait, au moins aussi fiers de ces deux productions car elles contribueront à une évolution majeure au sein de notre société et de notre CESE.

Nous saluons et remercions l'ensemble du travail effectué par la rapporteure, le président et la commission. **Le groupe OEMJ votera en faveur de l'avis.**